



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

Objet : Attribution d'une subvention à la Maison des adolescents

Date de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru ;
Monsieur TATTI François à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n°2013-DEC-01-24 en date du 13 décembre 2013 portant approbation de l'adhésion au Groupement d'intérêt public de la maison départementale des adolescents de la Haute-Corse ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant l'objet de la Maison des adolescents (MDA) fondée en 2013, de constituer un lieu ressource destiné à la prévention, le bien-être et la santé des adolescents et de répondre à une volonté d'apporter une meilleure réponse à leurs besoins ;

Considérant que les adolescents sont reçus pour diverses problématiques : conflit avec les parents, décrochage dans les études, pathologies physiques ou psychologiques ;

Considérant que notre municipalité est particulièrement attentive à la situation de ces jeunes et souhaite favoriser les initiatives qui sont entreprises en leur faveur ;

Considérant que sur le territoire bastiais la MDA constitue l'une des structures dont le travail en direction des adolescents mérite d'être souligné et soutenu ;

Considérant que notre collectivité s'était engagée à lui verser une participation annuelle ;

Considérant que l'année 2020 a été marquée par la stabilité juridique de la structure ainsi que par un projet médico-soignant de santé globale ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans la poursuite d'objectifs alliant le respect du cahier national des charges des MDA et l'adaptation de l'offre au contexte de notre territoire ;

Considérant la demande de subvention de la MDA auprès de notre collectivité de 20 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Don Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres.

Mesdames Leslie PELLEGRINI et Lauda GUIDICELLI-SBRAGLIA ne participant pas au vote,

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 20 000 € à la Maison des adolescents.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2021, compte 6574, rubrique 520.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Bastia.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 01/10/2021

Qualité : MAIRE